

coopérons pour préserver les zones humides

## L'Azuré des mouillères :

Certains papillons sont liés à leur biotope par les exigences alimentaires de leurs chenilles et par leur adaptation au climat caractéristique des tourbières. C'est le cas de l'azuré des mouillères

### Description :

L'azuré des mouillères (*Maculea alcon*) est un papillon de 17 à 19 mm d'envergure. Les mâles ont le dessus des ailes bleu et le dessous gris avec des points noirs cerclés de blanc. Pour les femelles, les ailes sont brunes sur le dessus et grises sombre avec les mêmes points noirs sur le dessous.



### Habitat :

Le développement de l'azuré des mouillères est associé à une plante, la gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*), et un genre de fourmi rouge (du genre *Myrmica*) présents dans les milieux tourbeux.

### Biologie – développement :

Ce papillon a un cycle de développement particulier : en juillet, la femelle de l'azuré dépose ses œufs sur les pétales ou les feuilles de la gentiane, plante nourricière. Les œufs éclosent et les chenilles se nourrissent des graines de ces fleurs. 3 semaines plus tard, elles tombent au sol et sont adoptées par les fourmis qui les ramènent dans leur fourmière pour les nourrir. Les chenilles passeront tout l'hiver dans la fourmière. L'été suivant, elles se transforment en chrysalide pour

ensuite donner naissance au papillon.

### Protection :

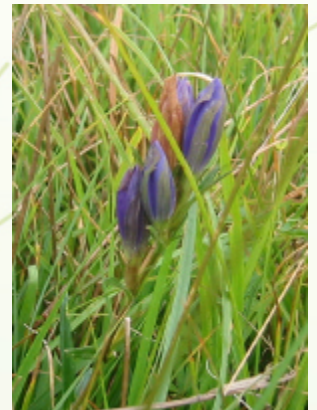
L'Azuré des mouillères est une espèce protégée au niveau national et citée dans la listes des espèces menacées d'Europe.

Pour que se maintienne cette espèce de papillon, il faut réunir plusieurs conditions :

- la densité des fourmières doit être assez importante pour permettre l'adoption et l'alimentation des chenilles
- la hauteur de la végétation est également importante puisque la plupart de ces fourmis ne peuvent s'installer si la hauteur du couvert herbacée est trop haut ou trop ras.

Ainsi, l'abandon du pâturage conduit-il à la disparition des fourmis et par voie de conséquences, à la disparition de

l'Azuré des mouillères. La fermeture du milieu entraîne également la disparition de la Gentiane des marais, elle aussi espèce protégée.



## L'EXPERIENCE D'UN ADHERENT

### M. Mme Jean-Claude FARGUES, gestionnaire de la sagne de Bouyère et Mexeire

M. et Mme Fargues sont propriétaires de la sagne de Bouyère et Mexeire. Elle se situe dans les Monts de Lacaune, sur commune de Brassac dans le Tarn.

Il s'agit d'une tourbière d'une dizaine d'hectares, abandonnée depuis plusieurs décennies. Au fil du temps la végétation s'est banalisée n'accueillant aujourd'hui que de nombreux touradons de molinie, de la callune et quelques bosquets de saules.

Conscient de l'intérêt que les zones humides possèdent, ils ont le souhait de retrouver une pâture qu'ils avaient jadis connus, hébergeant les bécassines. M. et Mme Fargues sont à la retraite et n'ont donc aucun moyen de gérer techniquement ce site.

En 2003, ils font appel au technicien du Réseau SAGNE qui réalise un diagnostic du site et leur propose un plan de gestion en fonction de leur situation.

La possibilité qui s'offre alors est la création d'une zone refuge, afin de recréer les processus de

turbification et de favoriser la colonisation d'espèces pionnières. En 2005, des travaux sont engagés dans ce sens : décapage, création d'un réseau de gouilles et de mares. Un piézomètre manuel est également installé pour suivre les fluctuations de la nappe d'eau. M. Fargues a pour mission de réaliser le relevé tous les quinze jours. L'année suivante, on l'équipe d'une sonde automatique prenant les mesures quotidiennement.

Depuis, le projet de M. et Mme Fargues a évolué. Cette année, le site a été équipé d'un parc de

pâturage et d'un couloir de contention pour accueillir deux bovins. Il s'agit de vaches Highland Cattle prêtées par un éleveur voisin. Elles parcourent le site depuis le début de l'automne.



## PRATIQUE DE GESTION

### Le franchissement de cours d'eau en zones humides :

Certaines zones humides sont difficiles à entretenir dès lors qu'un cours d'eau ou un ancien fossé de drainage les traverse. Certaines parties de ces sagnes peuvent parfois être abandonnées faute d'accès.

Pour permettre le franchissement d'un cours d'eau, il faut installer un ouvrage permettant le passage d'un troupeau et/ou d'une machine agricole, d'une berge portante à l'autre.

Cet aménagement ne devra en aucun cas porter atteinte à la zone humide ou au cours d'eau.

**L'ouvrage cadre, le dalot :**  
Il s'agit d'un ouvrage de section

rectangulaire, en béton préfabriqué. Son installation nécessite d'enlever les graves du lit du cours d'eau sur 30 cm de profondeur environ. On positionne ainsi l'ouvrage puis on reconstitue le lit.

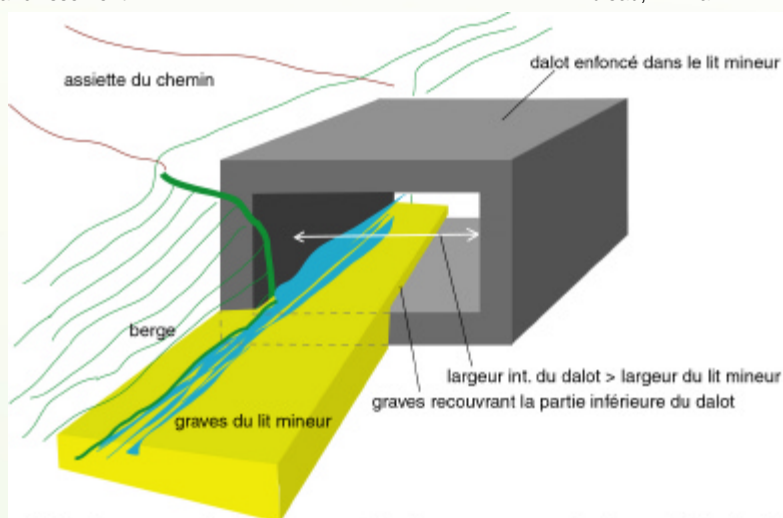
Pour limiter au maximum les perturbations liées à la pose de l'ouvrage, il faut veiller à certaines précautions :

- la largeur de l'ouvrage doit être supérieure à la largeur du lit mineur du cours d'eau, afin d'éviter

l'accélération des débits qui entraînerait une érosion des berges, cet aménagement devra être réalisé en période de basses eaux, prévoir un bassin de décantation à l'aval de l'ouvrage, pendant son installation, pour limiter les perturbations liées à la mise en suspension des fines dans l'eau (turbidité)

Une fois l'aménagement réalisé, cet ouvrage ne porte pas atteinte au fonctionnement de la zone humide, du cours d'eau et à la faune aquatique.

N'hésitez pas à prendre conseil auprès des techniciens de l'ONEMA de votre département.



principe d'un ouvrage de franchissement de ruisseau avec une structure préfabriquée (© Scop SAGNE)

## ACTUALITÉS DU RÉSEAU

### Formation : fonctionnement hydrologique des zones humides

15 personnes se sont retrouvées le 20 Novembre 2008 à Castelnaud de Brassac pour suivre la formation proposée par le Réseau SAGNE, sur « **le fonctionnement hydrologique des zones humides** » .

Au programme : comprendre les grands principes fonctionnels des zones humides, les perturbations causées par l'homme et les incidences sur les milieux. La journée découpée en deux temps a permis une approche théorique en salle le matin, avec nombreux exemples, et une étude de cas bien concret l'après-midi, les pieds dans les bottes et la tête sous la pluie.

Le temps n'était pas à la clémence en cette fin de mois de Novembre, à la grande joie des zones humides bien contentes de recouvrir les niveaux d'eau propices au développement de leur végétation si particulière.



Venus de tous horizons (association de protection de la nature, adhérents Réseau SAGNE, élus, techniciens de collectivités territoriales, ONEMA, DDAF, fédération de pêche, ...) les participants ont largement apprécié cette session de formation qui se poursuivra au printemps par une approche plus naturaliste des zones humides.

Le prochain volet aura pour thème, « **les pratiques de gestions possibles pour entretenir ou restaurer les zones humide** » .



D'autres sessions seront organisées dans le courant de l'année 2009.

**Heureuses fêtes de fin d'année à tous**

Lettre d'information diffusée par la poste aux adhérents et par courriel à 250 partenaires du réseau SAGNE

Rédaction : Scop SAGNE  
Maître d'ouvrage : Rhizobiôme  
Avec le soutien de :



**Contact :**  
Rhizobiôme  
Céline THOMAS  
**05 63 73 09 26**  
contact@rhizobiome.coop  
reseau.sagne@rhizobiome.coop